



**Compte rendu du Conseil de l'école doctorale
Lundi 17 mars 2014**

Membres du conseil présents ou représentés : Noellyne BERNARD, Viviane BIRARD, Sébastien BOGAJEWSKI, Gilles BROUGERE, Mireille DUNEZ- SIMON, David FLACHER représenté par Nathalie COUTINET, Pascale GARNIER, Elodie JACQUES- BOUSSARD, Bertrand LEGENDRE, Pascale MOLINIER, Sylvie OCTOBRE, Françoise PALLEAU-PAPIN, Michaël ROY représenté par Louison CAHEN - FOUROT, Andréas SOHN, Françoise SULLET – NYLANDER, Letitia TRIFANESCU

Invités présents : Eric BIDAUD, Philippe BOUQUILLION, Nathalie COUTINET, Charles DESFRANCOIS, Yann- Arzel DURELLE- MARC, Marie- José MICHEL, Marie- Anne PAVEAU, Muriel VATRIN

Membres du conseil excusés : Frédéric ALEXANDRE, Eric DESMONS, Robert ETIEN, Olivier FAVEREAU, Nathalie FERRÉ, Mike GADRAS, Rémi GAGNAYRE, Anne LARUE, Pascal LOKIEC, Salah MEJRI, Mustapha MEKKI, Yannick TRIGANCE, Christoph WULF

Gilles Brougère, directeur de l'école doctorale ouvre la séance à 9h30.

✚ Présentation des personnalités extérieures. Comment voient-elles leur participation au conseil de l'école doctorale ?

Le conseil commence par un tour de table permettant aux personnalités extérieures ainsi qu'à l'ensemble des membres du conseil de se présenter.

Mme Françoise Sullet-Nylander , professeure de sciences du langage à l'université de Stockholm souhaite apporter son expertise du fonctionnement des études doctorales en Suède, en Finlande et en Norvège.

Le Directeur précise que l'ED souhaite s'inscrire dans une vision internationale des études doctorales et a pour cette raison sollicité deux personnalités étrangères : Mme Françoise Sullet-Nylander (Suède) et M. Christoph Wulf (Allemagne).

Mme Mireille Dunez-Simon est responsable du service recherche enseignement supérieur à Plaine Commune. Elle a été membre du Conseil de l'ED pendant le dernier quadriennal et a soutenu le travail de la direction sur l'insertion professionnelle. Elle contribue à valoriser les compétences des centres de recherche sur le territoire de Plaine Commune.

Mme Sylvie Octobre est chargée d'études au ministère de la Culture. Elle travaille avec des laboratoires impliqués dans des recherches en sociologie, sur les pratiques numériques. Elle représente la recherche hors enseignement supérieur.

Mme Noellyne Bernard est responsable d'Ambroise Conseil, entreprise qui accueille des doctorants en bourse CIFRE. Elle souhaiterait que des docteur.e.s puissent trouver leur place notamment dans des entreprises privées. C'est pourquoi, elle souhaite contribuer à améliorer la formation des doctorant.e.s pour les préparer à intégrer le monde de l'entreprise.

✚ Information sur le retour du Ministère sur les écoles doctorales et le Collège des écoles doctorales de la ComUE Sorbonne Paris Cité

Charles Desfrancois, Vice président du Conseil Scientifique, invité à ouvrir ce premier conseil du nouveau quinquennal (2014-18) présente la situation des écoles doctorales dans le cadre de la ComUE Sorbonne Paris Cité

La création du collège des écoles doctorales Sorbonne Paris Cité (CED SPC) devrait permettre de construire une politique doctorale partagée et ambitieuse dans le cadre de la constitution de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE). Il indique que le contrat au sein de SPC se met en place après plusieurs réunions de concertation entre les directeur.trice.s des différentes ED dont la 1^{re} a eu lieu fin 2011.

A l'échelle de SPC, cela représente 25 ED sous tutelle principale et 15 avec d'autres établissements de la région parisienne. Il y a actuellement, en région IDF, 5 communautés d'universités.

Le Ministère pointe du doigt les ED pluridisciplinaires au sein de P13, P3, Sciences Po et l'INALCO. Mais, paradoxalement, l'ED Erasme (sans doute la plus multidisciplinaire) a été la mieux évaluée des ED SPC (du point de vue européen, les bonnes pratiques se situent plutôt du côté des ED multidisciplinaires). Selon C. Desfrancois il n'y a pas de risque, le Ministère donne sa vision des choses et l'ED doit afficher une volonté d'ouverture. S'il n'y a pas de plus-value scientifique et financière à se regrouper, il n'y a pas d'urgence à modifier les frontières entre ED. Gilles Brougère relève ce paradoxe que serait cette bonne évaluation et la disparition de notre ED. Majoritairement les directeur.trice.s d'ED ne souhaitent pas la modification à court terme de ces frontières. S'il y avait une injonction de disparaître, nous devrions aller mendier une place dans les autres écoles doctorales, ce qui serait le pire scénario imaginable. La restructuration des ED ne peut se faire du jour au lendemain.

Selon la vision du Ministère les thèses courtes impliqueraient la concentration de la formation et des efforts sur sa discipline, ce qui entre en contradiction avec toutes les évolutions récentes de la formation doctorale. Cette vision ne convient pas à des disciplines comme les sciences de l'éducation ou de l'information et de la communication.

Andréas Sohn, Directeur-adjoint de Pléiade s'étonne des retours disciplinaires alors qu'il travaille à construire un grand laboratoire transdisciplinaire.

Néanmoins, dans chaque discipline il faudra développer un programme disciplinaire de haut niveau à l'échelle de SPC qui pourra prendre différentes formes comme une université d'été, des séminaires...

En revanche, C. Desfrancois relate que l'échec en doctorat a été pointé par le CED SPC. Echec dont a bien conscience l'actuel directeur de l'ED comme en témoigne l'ordre du jour du présent Conseil. C. Desfrancois insiste sur le fait qu'il faut être vigilant à ce que la thèse ne s'éternise pas.

Sébastien BOGAJEWSKI, élu doctorant, pointe le risque d'une future réparation des rôles au sein de SPC, en effet, les statuts tant de SPC que du futur Collège des Ecoles Doctorales sont ambigus, SPC semblant considérer que la politique de formation doctorale relève de son champ. Il soulève également le risque que les doctorants de Paris 13 ne soient plus sur le campus de Villetaneuse si les activités doctorales se trouvent délocalisées à Paris notamment à cause de l'attractivité des universités parisiennes eu détriment de Paris 13.

Comme le souligne G. Brougère, l'apport du CED concerne déjà la formation transversale avec le Centre de Formation des Doctorants à l'Insertion Professionnelle (CFDIP) dont le budget vient de l'Idex.

Noellyne Bernard et Mireille Dunez-Simon partagent l'idée selon laquelle tout doctorant doit avoir un socle de formation de base : juridique, comptable... qui lui permette de dialoguer avec l'entreprise.

C. Desfrancois indique enfin qu'il n'y aura pas de compétence transférée vers SPC, que les grandes décisions être validées par les universités, en particulier au sein des conseils académiques.

✚ Faut-il ou non défendre notre ED multidisciplinaire dans le cadre SPC ?

Mireille Dunez-Simon se demande s'il n'y a pas un risque pour que le Ministère réprime financièrement les ED pluridisciplinaires. Le VPCS répond que cela n'est pas vraiment possible dans le cadre législatif actuel. Il peut tout au plus accorder des bonus et sa marge de manœuvre dans ce domaine est faible.

Bertrand Legendre pose une question sur les effectifs disciplinaires, certaines disciplines n'ayant pas un effectif suffisant pour créer une ED disciplinaire ce qui invalide le modèle. Il remarque que le Ministère est en contradiction avec la logique des Labex qui sont multidisciplinaires. Le Ministère ne valorise pas, au-delà de cas exceptionnels au niveau national, les écoles thématiques. Le modèle est disciplinaire mais aussi inter-établissements. Il est même question d'adosser des ED au Labex, Mais Françoise Palleau fait remarquer que la pérennité d'un Labex est de 10 ans.

G. Brougère conclut qu'après 2018, il faudra sans doute trouver une autre structure que l'ED actuelle mais qu'en attendant il faut avoir une « structure » qui fonctionne.

Sébastien Bogajewski indique qu'il n'y a aucune volonté des doctorants au sein de SPC de voir disparaître les ED pluridisciplinaires, ni de revoir le périmètre des ED.

Letitia Trifanescu, élue doctorante, rappelle que les questions de monodisciplinarité risquent de souffrir de problèmes de définition des disciplines.

Sébastien Bogajewski et Louison Cahen-Fourot, élus doctorants, prennent l'exemple de la psychologie ou de l'économie dans lesquelles la disciplinarité recouvre également des questions épistémologiques.

Gilles Brougère remarque que la discipline est définie de façon administrative (CNU) ce qui peut ne pas s'accorder avec les logiques scientifiques de plus en plus transdisciplinaires.

✚ Proposition de modification du dossier d'inscription en doctorat : donner des conseils pour remplir le dossier et ajouter un argumentaire du.de la directeur.trice de thèse validé par la direction du laboratoire d'accueil

Par ces modifications, il s'agit d'améliorer le travail en amont afin de mieux préparer les candidat.e.s au sein de chaque centre de recherche pour anticiper d'éventuels abandons et/ou difficultés.

Pour cela, l'ED propose à la fois de développer des outils de travail pendant la thèse et d'inciter les centres de recherche à mieux sélectionner leurs candidat.e.s mais aussi à mieux leur expliquer ce que l'on attend d'eux, à leur apporter un soutien dans la rédaction du projet de thèse car le.a doctorant.e n'est pas supposé.e pouvoir le faire seul.e.

L'ED entend demander également un programme précis pour la 1^{re} année qui est souvent difficilement gérée par les doctorant.e.s.

Gilles Brougère déplore des projets professionnels trop souvent académiques et pas assez tournés vers le monde socio-économique alors que les carrières d'enseignants-chercheurs sont difficiles d'accès et en nombre limité.

Le dossier devra désormais être accompagné d'un argumentaire du.de la directeur.trice de recherche qui justifiera l'inscription. Cet argumentaire devra mentionner la pertinence scientifique du projet de recherche, son insertion dans les axes du laboratoire, l'adéquation de celui-ci avec les domaines de recherche du ou des directeurs-trices.

L'accent est également porté sur les conditions financières du déroulement de la thèse et/ou les conditions matérielles de sa réalisation, la disponibilité du.de la candidat.e tant pour la recherche que pour la formation doctorale. Une discussion a lieu.

Sylvie Octobre insiste sur la nécessité de ce travail en amont qui consiste à mettre en place des dispositifs pour mieux filtrer, pour améliorer la qualité des projets de thèse. Elle indique que nous avons tous intérêt à ce que les doctorant.e.s soient bien suivi.e.s car il y a une vraie nécessité d'avoir de bons doctorats.


Dans ce processus, Noellyne Bernard regrette qu'il n'y ait pas un volet sur la motivation à faire une thèse. La question concerne une éventuelle lettre de motivation indépendamment du projet professionnel.

Louison Cahen-Fourot, doctorant élu, évoque la difficulté pour certains de fournir un projet professionnel au moment de l'inscription, il préférerait que l'accent soit plutôt mis sur la motivation à faire une thèse.

Une discussion s'instaure puis l'assemblée s'entend pour demander que soit fourni un projet professionnel incluant la motivation de l'étudiant. Gilles Brougère soutient qu'il faut entrer dans une logique de projet professionnel car il faut donner aux doctorant.e.s les moyens d'atteindre leurs objectifs professionnels. Par exemple, il est inimaginable qu'un.e doctorant.e qui se destinerait à l'enseignement supérieur n'ait pas publié d'article.

La question de la modification du dossier de doctorat est soumise au vote.

Elle est acceptée à l'unanimité.

 Proposition de modification des conditions pour les réinscriptions.


A l'issue d'une réunion qui s'est tenue avec les directeurs/trices de centre de recherche, Gilles Brougère propose d'étendre la procédure de réinscription des doctorants contractuels à l'ensemble des doctorants à partir de 2014-2015. La procédure à respecter est décrite dans le tableau joint à ce compte rendu. Il s'agit de bien montrer qu'une thèse s'écrit progressivement.

L'ensemble des documents à produire serait déposé sur une plateforme.

Il s'agit de préciser les échéances de façon à pouvoir réduire la durée des thèses.

Louison Cahen-Fourot demande à ce qu'une mention soit ajoutée quant au statut du.de la doctorant.e à savoir qu'un.e doctorant.e qui travaille pour vivre a des contraintes dont il faudra tenir compte lors de ces évaluations.

Les nouvelles modalités de réinscription incluant la modification proposée sont soumises au vote. Elle est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

 Mise en place de la commission scientifique : rappel des missions, élection de son président sur proposition du directeur de l'Ecole doctorale, programme des premières réunions (projet personnel de formation)

Conformément au règlement de l'Ecole doctorale Gilles Brougère propose la candidature d'Eric Bidaud comme président de la commission scientifique.

Eric Bidaud expose les motivations qui le conduisent à faire acte de candidature. Il explique que la commission scientifique est un trait d'union entre l'ED et les laboratoires.

Elle doit être une instance de réflexion et une force de proposition. Il insiste sur le fait que ceux qui sont critiques doivent être présents lors des réunions de cette commission. Les réunions auront lieu deux fois par an.

Le 1^{er} thème consistera à répertorier les formations des centres de recherche et celles qui sont proposées par l'ED. Eric Bidaud insiste sur la nécessité d'harmoniser les formations proposées par les laboratoires avec la formation doctorale dispensée au sein de l'ED. Il s'agira de définir ce que pourrait être un projet personnel de formation pour chaque doctorant.e.

Il est à noter que compte tenu du règlement intérieur de l'ED, le Président de la commission scientifique fait partie de bureau de l'ED.

La candidature est validée, Eric Bidaud est élu président de la commission scientifique à l'unanimité.

✚ Discussion autour de la mise en place du doctorat par Validation des Acquis de Expérience (VAE)

Yann-Arzel Durelle-Marc présente le travail qu'il a fait autour de la VAE. Un projet sera proposé pour le prochain conseil. Le doctorat par VAE est un droit pour les étudiant.e.s de toutes les disciplines représentées dans l'Ecole doctorale Erasme.

Nous sommes tenus d'examiner les dossiers depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2002 (L. n°2002-73 du 17 janvier 2002 *de Modernisation sociale*, tit. II, chap. II, sect° 1re, art. 133 et suiv.).

Il précise que ce doctorat ne se distinguera pas des autres car aucune mention ne sera portée sur la voie d'obtention.

Il n'y aura pas de thèse au sens habituel mais soutenance d'un mémoire. Le doctorat par VAE relève d'un processus de validation qui implique le service de la Formation continue. Pour résumer Yann-Arzel Durelle-Marc pointe une obligation juridique, quelques exemples de mise en place de cette VAE. Selon Yann-Arzel Durelle-Marc, le dossier le plus complet, le plus à jour serait le Vadémécum de la VAE en doctorat (Conférence des Directeurs des Services universitaires de Formation continue, « *Vadémécum VAE et Doctorat. Procédure VAE pour l'obtention du Doctorat* », 2013, www.fcu.fr).

A partir des exemples disponibles et de contacts avec la Formation continue un dispositif va être mis en place de façon à garantir la qualité scientifique du doctorat. Aucune VAE ne pourra être considérée comme recevable en l'absence de validation au sein du laboratoire concerné.

Une discussion s'engage pour savoir si une thèse sur travaux s'apparente à une VAE ?

Nathalie Coutinet indique qu'une thèse sur travaux n'est pas une VAE, elle est beaucoup plus proche d'une thèse classique.

La thèse par VAE consiste à documenter une activité de recherche réalisée dans un cadre professionnel. Il ne s'agit pas pour autant d'un doctorat professionnel, notion inexistante juridiquement, dans la mesure où il n'y a qu'un doctorat.

La question porte sur la qualité de l'expérience de recherche. Cela ne devrait concerner qu'un faible nombre de cas pour des praticiens chercheurs.

Devant cette présentation, Sébastien Bogajewski se demande ce que devient la thèse dans ce le cadre de la VAE.

Yann-Arzel Durelle-Marc rassure en indiquant que le jury sera des plus exigeants pour la VAE, qu'il sera vigilant vis-à-vis du risque d'usurpation du titre de docteur.e.

Sébastien Bogajewski rappelle que lors d'un précédent débat, les doctorants s'étaient clairement positionnés contre la suppression de la thèse et de la soutenance.

Louison Cahen-Fourot pointe les difficultés déjà existantes des thèses sur travaux, parfois largement en deçà au niveau qualitatif et quantitatif des thèses classiques.

Devant les questions, l'inquiétude des élu.e.s doctorant.e.s, Yann-Arzel Durelle-Marc lance auprès des membres du conseil un appel à contributions.

✚ Débat sur la composition du jury d'attribution des contrats à la demande de Pléiade

A l'occasion de la fusion des 3 laboratoires que sont le CENEL, CRESC et le CRIDAF, Pléiade a demandé à ce que soit porté à l'ordre du jour la représentation des gros centres de recherche lors des jurys pour l'attribution des contrats doctoraux.

Au vu de la moyenne des soutenances de thèse sur les 4 années qui viennent de s'écouler, Gilles Brougère suggère que les centres de recherche qui ont eu un nombre de soutenances supérieur ou égal à 7 puissent avoir 2 voix dans un jury. Ce qui signifie que ces centres de recherche pourront envoyer deux représentant.e.s au jury car il ne peut être question de procuration au sein d'un jury. Sont concernés par cette mesure le CEPN, Pléiade et l'UTRPP. Est rappelé que ne peuvent participer à l'évaluation finale par le jury que les personnes ayant assisté à l'ensemble des auditions.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

✚ Les propositions de contrats fléchés et calendrier d'attribution des contrats

Les 3 thèmes proposés pour les contrats fléchés sont acceptés à l'unanimité.

- EXPERICE : Loisirs sportifs et vidéo ludiques
- LABSIC : Les réseaux collaboratifs dans les industries culturelles et créatives
- PLEIADE : Les théories du sens en linguistique anglaise

Le calendrier

Il appartient aux laboratoires de déterminer la date limite de dépôt des candidatures de façon à ce qu'ils puissent déposer l'ensemble des dossiers retenus au plus tard **le 17 juin 2014 à 12h** au secrétariat de l'école doctorale.

Le dossier peut être déposé avant la soutenance du mémoire de Master qui devra avoir lieu avant le 24 juin 2014. Les résultats du M2 (notes et moyenne) devront être transmis au secrétariat de l'Ecole doctorale au plus tard le 30 juin 2014 avant 12h

Les dossiers seront étudiés quant à leur recevabilité par le bureau de l'école doctorale le 18 juin 2014. Seuls les dossiers recevables seront présentés au jury qui se réunira à deux reprises :

- Le 24 juin 2014 (matin), il étudiera les dossiers de l'ensemble des candidatures recevables de façon à dresser la liste des candidat.e.s qui seront auditionné.e.s.
- Les 1^{er} et/ou 2 juillet 2014, audition des candidat.e.s retenu.e.s.

✚ Le point sur la journée d'étude Erasme

Nathalie Coutinet rappelle qu'une journée d'études est organisée le 13 mai 2014.

Elle portera sur le thème « Territoires ».

Elle a reçu 20 propositions de communication auxquelles le comité scientifique répondra début avril.

✚ Le point sur la formation

Les doctorant.e.s élu.e.s indiquent qu'ils reçoivent l'information pour les formations doctorales de façon inégale.

Muriel Vatrín répond qu'elle a de nombreux retours avec les adresses électroniques personnelles de type gmail ou hotmail. Elle demande à ce que les doctorant.e.s aient une adresse du type prénom.nom@univ-paris13.fr. Les élu.e.s doctorant.e.s expliquent qu'ils n'y tiennent pas car ils ne peuvent basculer les e-mails P13 sur leur propre messagerie.

Sébastien Bogajewski propose de demander un vote à ce propos au prochain Conseil Académique.

Muriel Vatrín indique qu'elle est prête à rencontrer les doctorant.e.s élu.e.s pour parler des difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

✚ Enquête sur les abandons des doctorant.e.s Erasme

L'enquête interne est prête et devrait être mise en œuvre par l'OVE.

✚ Questions diverses

Gilles Brougère présente l'enquête sur l'insertion professionnelle des docteur.e.s que SPC souhaite pratiquer sur l'ensemble des établissements.

Cette enquête serait réalisée par Adoc, cabinet spécialisé dans le conseil en recrutement de docteur.e.s/PhDs. Ce cabinet a déjà fait cette enquête sur les docteur.e.s diplômés en 2012 de l'UPMC, de Paris Tech et de l'Université Paris Est.

Cette enquête sera reconduite pour ces établissements, la question consiste à savoir si on l'étend à tous les établissements de SPC.

Le résultat d'une telle enquête permettrait de montrer aux doctorant.e.s, aux futur.e.s doctorant.e.s les perspectives réelles en termes d'emploi et d'adapter la formation doctorale en conséquence. Les universités (ED, OVE) n'ont, d'une manière générale, pas les moyens humains pour monter ce type d'opération.

Les élu.e.s doctorant.e.s sont réticent.e.s car ils craignent l'appropriation des adresses électroniques des docteur.e.s. Une discussion s'engage. Les élu.e.s doctorant.e.s demandent un vote. La technicité du débat et l'heure tardive conduisent Gilles Brougère à ne pas soumettre cette question à un vote effectué dans des conditions difficiles et à renvoyer la décision au conseil scientifique. Il rappelle que le bureau est favorable à la participation de Paris 13 à cette enquête dans la mesure où il est essentiel de disposer d'informations sur le devenir des doctorant.e.s

La séance est levée à 12h45.

Annexe
REINSCRIPTION EN DOCTORAT
[Projet validé lors du conseil de l'école doctorale du 17 mars 2014]

Pour les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années
Rapport du.de la doctorant.e + présentation orale + avis du.de la directeur.trrice sur l'avancement
Pour la 4 ^{ème} année
Etat d'avancement de la thèse + échéancier jusqu'à la soutenance + un article soumis ou une partie rédigée de 100 000 signes minimum + avis du.de la directeur.trice de thèse
Pour la 5 ^{ème} année
Etat d'avancement de la thèse + échéancier jusqu'à la soutenance + deux articles soumis ou une partie rédigée de 150 000 signes minimum + avis du.de la directeur.trice de thèse
Pour la 6 ^{ème} année
Etat d'avancement de la thèse + échéancier jusqu'à la soutenance + une partie rédigée de 200 000 signes minimum + composition du jury + avis du.de la directeur.trice de thèse

L'avis du directeur ou de la directrice sur l'avancement de la thèse prend en compte la situation du/de la doctorant.e. Les attentes ne sont pas les mêmes pour un.e contractuel.le ou un.e salarié.e. Au-delà la 6^{ème} année est demandé le brouillon de la thèse. En dehors des cas de retard technique relatif aux difficultés de réunion du jury, la réinscription sera soumise à un entretien réunissant le directeur de l'école doctorale ou son représentant, le directeur de thèse, le.la doctorant.e, le.la directeur.trice du laboratoire ou son.sa représentant.e.

Les laboratoires peuvent organiser chaque année des présentations orales (non seulement pour les 2^e et 3^e années), adapter les dispositifs (en le soumettant à l'école doctorale), organiser des pré-soutenances, mettre en place des comités de thèse ou comités de suivi.

Les conditions de réinscription ainsi décrites s'appliquent par défaut. Les laboratoires qui souhaitent proposer d'autres dispositifs plus adaptés à leur discipline doivent les soumettre au bureau de l'école doctoral.